

ATELIER : ACCES AUX BESOINS DE BASE

- Échanges informels autour des immersions (23 participants)
- Droits fondamentaux : alimentation, éducation, logement et travail
Thématique sociales autour de l'insertion pour mettre en valeur les problématiques spécifiques.
- Présentation des associations (pourquoi elles se sont créées et lien avec le thème- Anne-Lorraine de Femme de la Terre, Juliette chargée de mission Pays au CCFD-Terre Solidaire, Fatima de Femme Relais 51).

Anne-Lorraine (?) :

Femmes de la Terre (Paris) : action juridiques

Créée par le besoin des femmes étrangères de recevoir un accueil spécifique : juridique et d'accès aux droits (santé, avocat) 1992

Juliette :

FED (partenaires Birmanes) : enregistrement sous nom neutre pour ne pas attirer l'attention (groupe de base pour la défense des droits de l'homme) = rencontre lors du Tsunami car il y a eu beaucoup de dons et l'envie de recréer quelque chose (car on a retrouvé un très grand nombre de migrants non réclamés)

Découverte de leur très forte présence.

Partenariat depuis 8 ans avec le CCFD-Terre Solidaire (2007 et existe depuis 2000), créé par les migrants pour les migrants : idée d'insertion et de vision commune au sein de la Thaïlande.

Fatima :

Femmes Relais 51 : groupes de femmes bénévoles sur un quartier dont les hommes et les femmes ont besoin de compréhension (PMI notamment puis école)

Enregistrement ensuite comme association en 1999

En 2001, quelques femmes sont devenues salariées. D'où une amélioration et facilitation de l'accès aux besoins de base pour les femmes migrantes.

EXEMPLES D' ACTIONS CONCRETES SUR LE TERRAIN :

FDT : accès à la justice par une permanence et par une aide juridictionnelle gratuite. Difficulté car les personnes sans papiers n'ont le droit qu'à une mesure d'éloignement mais pas à un vrai divorce ni à une procédure juridiques.

Les sans-papiers ont droit à l'aide de l'état à 100 % pour ce qui est de la sécurité sociale.

Mais difficulté, car remis en question. Pourrait coûter trop cher, s'il n'y a plus ces aides, grosses difficultés notamment MSF)

Problématique liées au barrage de la langue et à la vulnérabilité des migrants. Création de confiance avec les associations.

Échanges de cas concrets entre les différentes associations et quelques participants : déviations sur la violence.

08 mars 2014 – Reims

Cas les plus difficiles : les femmes n'ont pas accès aux associations car sont totalement isolées et ne savent pas vers qui se diriger ?

FR51 : association locale non pas comparable aux autres structures et sont autonomes. N'est qu'un lien de communication entre les différentes instances. Financée à 50 % par la Poste.
Est-ce que c'est pareil en Thaïlande ?

FED : les autorités publiques font appel aux associations pour comprendre qui est qui et pourquoi il est là. Bouche-trou des services publics par les associations. Gros lien avec les institutions pour créer une relation de confiance mais c'est à la fois positif et un cercle pervers. L'approche légale permet de faire avancer les choses.

Besoin de formations au niveau des personnels de préfecture, de police, de gendarmerie etc...

Quel(s) lien(s) avec les assistantes sociales ?

Dépend des intervenants sociaux car certains pensent se faire remplacer alors qu'elles sont des facilitateurs.